



## SMALT CAPITAL



10 BOULEVARD RALLI  
CS 40025 - 13272  
MARSEILLE CEDEX 08

[www.smaltcapital.com](http://www.smaltcapital.com)

ACTIFS SOUS GESTION  
**415 M€\***

\*données au 31/12/2022

### EXPERTISES

- LBO
- Capital-développement
- Growth
- Private Debt
- Fonds de fonds
- Impact
- Venture

### VERTICALES SECTORIELLES PRIORITAIRES

- Agro-alimentaire
- Energie
- Climat
- Inclusion
- Économie circulaire
- Santé
- Industrie
- Consumer goods
- Transition énergétique
- Infrastructures énergies renouvelables

### INITIATIVES

- PRI (2016)



TÉLÉCHARGEZ  
LA FICHE COMPLÈTE



RETROUVEZ  
L'ÉDITION PRÉCÉDENTE

## ÉQUIPE ESG



### Frédérique PRACA

Référente ESG,  
Directrice Juridique  
des Investissements

[fpraca@smaltcapital.com](mailto:fpraca@smaltcapital.com)  
+33 (0)4 91 29 41 50



### Arnaud CHIOCCA

Directeur Général  
et Directeur des Investissements,  
Associé

[achiocca@smaltcapital.com](mailto:achiocca@smaltcapital.com)

VOIR  
TOUTE  
L'ÉQUIPE



## DESCRIPTION QUALITATIVE

### ● Un acteur engagé en faveur de la transition énergétique avec la SLP Smalt ENR

Forte du virage entrepris en 2021 avec le lancement du FCPR ECO Responsable, Smalt Capital confirme en 2022 sa volonté d'entreprendre au service de la transition énergétique et écologique avec le lancement de son premier fonds professionnel dédié au financement des énergies renouvelables : Smalt ENR. Pour mettre cette stratégie de gestion à la disposition des clients patrimoniaux, un FCPR est créé en 2023, classé Article 9 au sens du Règlement SFDR. Nommé EnerGreen, ce FCPR co-investit avec Smalt ENR et permet ainsi de rendre l'investissement dans les infrastructures d'énergies renouvelables accessible au plus grand nombre.

### ● Classement Article 8 de plusieurs fonds

En 2022, les deux fonds institutionnels de Smalt Capital ont été classés Article 8 du règlement SFDR : FPCI SUD Horizon et RUNaissance. Le FCPR ECO Responsable est également classé Article 8 depuis son lancement. Cette catégorisation induit une obligation de reporting sous un format nouveau et qui porte sur le suivi d'indicateurs précis, établis selon les dispositions du Règlement SFDR.

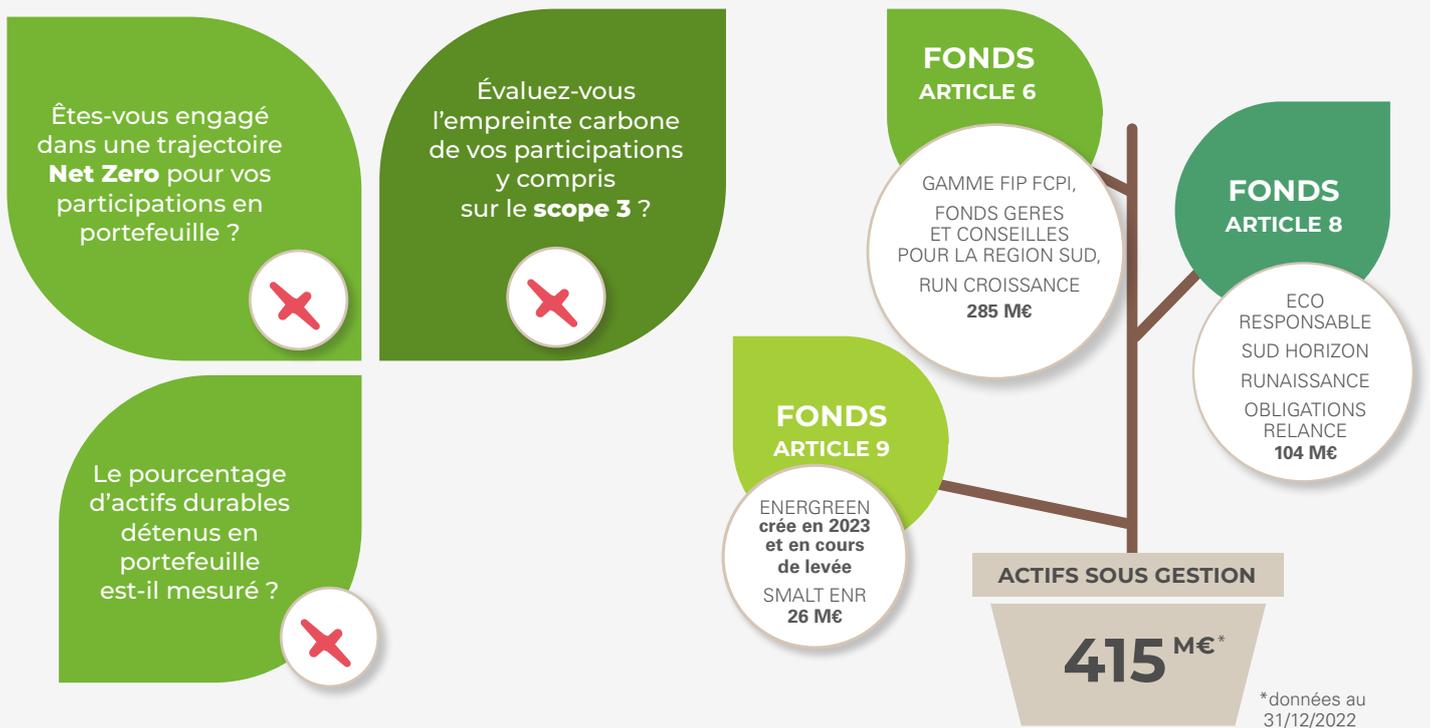
### ● Renforcement de la politique ESG

La politique ESG de Smalt Capital a, en 2022, été renforcée : des secteurs d'exclusions supplémentaires ont été ajoutés et la prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement dépend à présent de la catégorie des Fonds.

## GOVERNANCE ESG



## CLIMAT



## SOCIAL

